



# Torah-Box

n°137 | 3 Février 2021 | 21 Chevát 5781 | Yitro

M A G A Z I N E



**Coronavirus :**  
plus de 3 millions d'israéliens ont reçu le 1<sup>er</sup> vaccin  
> p.8



**La Guéoula attend & les Juifs s'enferment dans leur Exil**  
> p.11



**5 choses à savoir avant d'offrir un cadeau à votre conjoint**  
> p.24



# Chaque jour tout au long de l'année



**Chaque jour,**  
grâce à vous, ce sont des milliers de familles nécessiteuses qui sont soutenues, à travers tout le pays.

**Chaque jour,**  
vos noms et vos requêtes seront retransmis aux Grands de la génération qui prieront pour vous.

22 508  
paniers alimentaires

5 160  
aides médicales

8 316  
boîtes pour nécessiteux

782 -  
opérations urgentes

1 748  
soins dentaires

4 292  
veuves et orphelins

2 689  
subventions scolaires



# 0-800-106-135

Un reçu sera envoyé par e-mail

**5 possibilités pour transmettre vos dons au Vaad haRabanim :**

1 Appeler ce numéro pour un don par carte de crédit : **0-800-106-135**  
en Israël: **00. 972.2.501.91.00**

2 Envoyer votre chèque à :  
Vaad haRabanim  
10, Rue Pavée 75004 Paris

3 Envoyer votre don à l'un des Rabanim de votre région (demandez la liste au numéro 0-800-106-135).

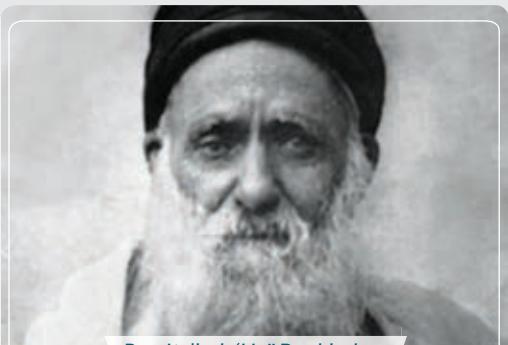
4 Envoyer votre don dans l'enveloppe jointe.

Veuillez libellier vos chèques à l'ordre de Vaad haRabanim



# CALENDRIER DE LA SEMAINE

3 au 9 Février 2021

<b>Mercredi 3 Février 21 Chevat</b>	Daf Hayomi Pessa'him 74 Michna Yomit Ohalot 14-3 Limoud au féminin n°116	<b>Mercredi 3 Février</b> Rav Moché Galante
<b>Jeudi 4 Février 22 Chevat</b>	Daf Hayomi Pessa'him 75 Michna Yomit Ohalot 14-5 Limoud au féminin n°117	<b>Jeudi 4 Février</b> Rav Mena'hem Mendel de Kotzk Rav Yéhouda Arié Leib Eiger
<b>Vendredi 5 Février 23 Chevat</b>	Daf Hayomi Pessa'him 76 Michna Yomit Ohalot 14-7 Limoud au féminin n°118	<b>Vendredi 5 Février</b> Rav Its'hak 'Haï Boukhobza
<b>Samedi 6 Février 24 Chevat</b>	<b>Parachat Yitro</b> Daf Hayomi Pessa'him 77 Michna Yomit Ohalot 15-2 Limoud au féminin n°119	<b>Dimanche 7 Février</b> Rav Israël Lipkin Salanter
<b>Dimanche 7 Février 25 Chevat</b>	Daf Hayomi Pessa'him 78 Michna Yomit Ohalot 15-4 Limoud au féminin n°120	<b>Lundi 8 Février</b> Rav David Halévi Segal
<b>Lundi 8 Février 26 Chevat</b>	Daf Hayomi Pessa'him 79 Michna Yomit Ohalot 15-6 Limoud au féminin n°121	 <i>Rav Its'hak 'Haï Boukhobza</i>
<b>Mardi 9 Février 27 Chevat</b>	Daf Hayomi Pessa'him 80 Michna Yomit Ohalot 15-8 Limoud au féminin n°122	<b>Horaires du Chabbath</b>

Responsable Publication : David Choukroun - Rédacteurs : Rav Daniel Scemama, Elyssia Boukobza, Rav Eliahou Safran, Rav Yehonathan Gefen, Rav 'Haïm Ishay, Rav Gabriel Dayan, Binyamin Benhamou, Dan Cohen, Rav Its'hak Zilberstein, Annaelle Chetrit Knafo - Mise en page : Dafna Uzan - Secrétariat : 01.80.20.5000 -

Publicité : Yann Schnitzler ([yann@torah-box.com](mailto:yann@torah-box.com) / 04 86 11 93 97)

Distribution : [diffusion@torah-box.com](http://diffusion@torah-box.com)

- Les annonces publicitaires sont la responsabilité de leurs annonceurs
- Ce magazine contient des enseignements de Torah, ne pas le jeter dans une poubelle
- Pour toute remarque ou conseil : [support@torah-box.com](mailto:support@torah-box.com)



**Torah-Box**  
**music**

1<sup>ERE</sup> PLATEFORME DE MUSIQUE JUIVE

**100% CACHÈRE**

**NON-STOP**

MUSIQUE

# TOUS LES STYLES

HASSIDIQUE, PIYOUTIM,  
MIZRAHI, VARIÉTÉS...

**PLAYLISTS**  
& MISES À JOUR  
QUOTIDIENNES



Des dizaines de  
**chanteurs**

Des centaines de  
**musiciens**

Des milliers de  
**chansons**

**[www.torah-box.com/music](http://www.torah-box.com/music)**



DISPONIBLE SUR

**Google Play**



Disponible sur

**App Store**



## La drôle de guerre d'Israël

Il y a 30 ans exactement s'est déroulé un évènement qui a priori n'aurait pas dû concerner Israël, et pourtant va l'être contre son gré : la guerre du Golfe.

Un court rappel des faits : le dictateur irakien et ennemi juré d'Israël, Saddam Hussein, décide d'envahir le Koweït sans préambule. Les Nations-Unies lui donnent un ultimatum pour se retirer et, devant son refus, une coalition de 34 Etats avec à leur tête les USA attaque massivement l'Irak afin de l'obliger à se retirer du Koweït. Cette guerre se terminera en 6 semaines avec la victoire éclatante de cette coalition.

Dès le début de cette attaque, Saddam Hussein enverra contre Israël des scuds, qui sont dénormes missiles capables de détruire des immeubles entiers. Son but était d'obliger l'Etat hébreu à réagir et ainsi parvenir à déstabiliser la coalition qui comptait parmi elle des pays arabes. En tout, 39 scuds seront lancés, touchant les villes de Tel-Aviv, Ramat Gan et 'Haïfa, et causant des dégâts très importants (plus de 6000 appartements endommagés).

Tout au long de cette guerre, l'ambiance en Israël était très tendue. Avant même le début des hostilités, chaque citoyen s'était vu fournir un masque pour se protéger d'une éventuelle attaque chimique ou biologique. Il était nécessaire de prévoir dans chaque maison une chambre complètement étanche et protégée pour empêcher l'infiltration de gaz mortel. Les grandes surfaces avaient été vidées en quelques jours de toutes denrées essentielles, et beaucoup de ressortissants étrangers avaient préféré quitter le pays.

Dès la nouvelle de l'offensive américaine, les écoles furent fermées, la vie bouleversée et les mariages devancés au début de l'après-midi afin que chacun puisse être chez soi, à l'abri, en soirée. En effet, les scuds ne tombaient que la nuit (afin d'éviter d'être

repérés par les avions de la coalition) et lorsque les sirènes sifflaient pour annoncer la chute imminente d'un missile, tout le monde courrait alors rapidement dans la pièce prévue et revêtait son masque. Beaucoup d'habitants quittèrent leur domicile pour chercher refuge dans des villes "protégées" comme Jérusalem ou Eilat. Le quotidien des Israéliens était fait d'angoisse, de peur et de fatigue nerveuse.

Finalement, le jour de *Pourim*, on annonça la fin de cette guerre et on réalisa alors le miracle incroyable qui s'était produit : on ne dénombra en effet qu'une seule victime civile israélienne et les journaux publièrent les photos ahurissantes de personnes sortant des décombres à peine égratignées (à titre de référence, un seul de ces missiles lancé contre une base militaire américaine au Koweït avait tué 28 soldats). La défaite de Saddam Hussein marquera la fin de son rêve maléfique d'anéantir Israël, sans qu'il n'y ait eu la moindre effusion de sang du côté des soldats israéliens.

Ce miracle aurait mérité d'être marqué chaque année dans le pays, et pourtant ce ne fut pas le cas. La raison tient peut-être au fait que cet évènement marque la fin d'une certaine conception de la légende de Tsahal dans la conscience israélienne, celle d'une armée forte, entraînée, mais surtout indispensable à la sécurité des citoyens. Et soudain, lors de la guerre du Golfe, les choses se faisaient sans elle. Saddam, en provoquant un acte stupide, allait causer sa propre perte et Israël, en spectateur passif, allait devoir laisser les Nations guerroyer pour elle, sans intervenir un seul instant.

Le Rav Wolbe pensait qu'il y avait lieu de rappeler cet évènement comme un miracle incontestable, à l'image de celui de *Pourim* !

"L'Éternel combattra pour vous ; et vous, tenez-vous tranquilles" (Chémot 14, 14).

**Rav Daniel Scemama**





## UNRWA : Après l'Australie, le Canada demande des comptes sur les manuels scolaires

Après l'enquête ouverte par l'Australie auprès de l'ONU, c'est au tour du Canada de demander des comptes à l'UNRWA au sujet des manuels scolaires anti-Israël utilisés dans les écoles de Gaza. De son côté, la Grande-Bretagne a confirmé que l'UNRWA avait composé, produit et diffusé du contenu scolaire incitant à la haine contre Israël et a assuré avoir évoqué le sujet avec l'agence de réfugiés. Pour rappel, selon un rapport publié par l'ONG IMPACT, les manuels scolaires distribués à quelque 300.000 élèves gazaouis par l'UNRWA dans le cadre des cours à distance pendant l'épidémie de coronavirus comportent des éléments incitant à la haine raciale, à l'apologie du terrorisme, aux accusations de crimes rituels et à la négation du droit d'Israël à exister.

## Des dizaines de pèlerins israéliens bloqués au Maroc suite à la fermeture de l'aéroport Ben-Gourion

Un groupe d'environ 70 Israéliens ayant voyagé au Maroc pour la *Hiloula* annuelle de Rabbi Its'hak Abi'hssira se sont retrouvés bloqués sur place sans possibilité de revenir en Israël, suite à la décision des autorités israéliennes de fermer l'aéroport Ben Gourion, dans une tentative de ralentir la propagation des différents variants du coronavirus. L., l'un des Israéliens qui s'est trouvé sur place, s'est confié au site *Bé'hadré 'Harédim* pour évoquer les conditions difficiles et l'incertitude qui règnent sur place : "Personne ne sait comment nous aider, nous sommes dans la confusion totale". Pour rappel, la chef des services sanitaires israéliens Charon Alroy-Preis avait déclaré peu avant que la fermeture du ciel s'étendrait sur au moins un mois.

**MacBook**

Prix NC: 2199€ | Prix Apple: 2699€

Nouvel apple MacBook Pro  
16 Pouces - 16Go RAM  
512Go de stockage - Gris sidéral

Prix NC: 1059€ | Prix Apple: 1199€

Apple MacBook Air  
13 Pouces - Processeur Intel Core i3 -  
Bicœur de 10<sup>e</sup> génération à 1.1GHz 8Go RAM  
Gris sidéral

Prix NC: 2699€ | Prix Apple: 3299€

Nouvel apple MacBook Pro  
15 Pouces - Processeur Intel Core i9  
8 Coeurs de 9<sup>e</sup> Génération à 2.3 GHZ  
512 Go - Argent

Prix NC: 1859€ | Prix Apple: 2129€

Nouvel apple MacBook Pro  
13 Pouces - 16Go RAM  
512Go de stockage SSD  
Magic Keyboard - Gris sidéral

**AirPods**

Prix NC: 219€ | Prix Apple: 279€

Apple AirPods pro

Prix NC: 139€ | Prix Apple: 179€

Apple AirPods  
avec boîtier de charge filaire (2<sup>e</sup> Génération)

06.49.05.15.03

@aicphone26

vendsponepascher

**HM LITERIE**  
LIT CASHER SANS CHAATNEZ

Toute taille, tout coloris, tout confort et toute dimension.  
**Nos pack Casher COMPLET à partir de 799€**

[www.Hmliterie.com](http://www.Hmliterie.com)

## Biden : "La Shoah n'était pas un accident de l'Histoire"

"Nous devons transmettre l'histoire de l'Holocauste à nos petits-enfants et à leurs petits-enfants afin que se concrétise la promesse du 'plus jamais ça'", a déclaré le président américain Joe Biden dans une déclaration publiée par la Maison Blanche mercredi dernier à l'occasion de la Journée mondiale de la Shoah.

Le nouveau président a insisté sur la dérive négationniste qui, selon lui, est de plus

en plus présente dans le discours public. "L'Holocauste n'est pas un accident de l'Histoire. Il s'est produit parce que trop de gouvernements ont adopté et mis en œuvre de sang-froid des lois, des politiques et des pratiques alimentées par la haine", a-t-il affirmé, après avoir confié avoir emmené ses enfants visiter un camp de concentration afin de leur enseigner la mémoire de la Shoah.

## Tentative d'attaque au couteau au carrefour du Gouch 'Etsion, le terroriste éliminé

Les forces de sécurité israéliennes ont neutralisé tôt dimanche matin un terroriste qui a tenté de poignarder un soldat près d'un arrêt de bus au carrefour du Gouch 'Etsion, en Judée-Samarie, a annoncé Tsahal.

Aucun blessé n'a heureusement été signalé parmi les forces de sécurité. Selon une caméra de vidéo surveillance, le terroriste

s'est lentement approché d'un groupe militaire posté près d'un arrêt de bus puis a soudain accéléré le pas, tentant de brandir un couteau.

"L'assaillant était armé de trois couteaux attachés à un bâton", a précisé l'armée, ajoutant que "l'un des militaires a aussitôt ouvert le feu sur le terroriste".



### DROIT IMMOBILIER ISRAELIEN

Transactions Immobilières | Gestion Locative | Successions

Rédaction et signature  
investissement locatif  
Mise en ligne de la situation comptable  
Assurances  
Service clientèle francophone  
Suivi du dossier à distance  
sélection de locataires

ELI HADDAD AVOCAT ET NOTAIRE • YAIL BEN SHABBAT NSSIM AVOCAT ET NOTAIRE • AVITZIV ZEHAVI AVOCAT ET NOTAIRE • SHLOMI ABUTZIRAH AVOCAT ET NOTAIRE • DORIT ANTEBE AVOCATE ET NOTAIRE • SHAY ABUTZIRAH AVOCAT ET NOTAIRE • LIRAZ ATTIAS BEN SHABBAT AVOCATE • SAGIT KEINAN AVOCATE • ARIE BRENING AVOCATE • MAAYAN ZAGUR AVOCATE • SHANI ELMALIAH AVOCATE • MYRIAM LASCAR JURISTE • WINATAN DOUBÉ JURISTE

[www.elihaddad.com](http://www.elihaddad.com) 87/30 Rue Atsmaut, Ashdod ISRAEL | Tel: +972 (8) 8679910 | Contact: [avocats@elihaddad.com](mailto:avocats@elihaddad.com)



# ACTUALITÉ

## Shoa : Une amulette vieille de 400 ans découverte par un Polonais lors de la rénovation de sa maison

Lors de Journée mondiale de la Shoah mercredi 27 janvier dernier, l'Institut israélien Shem Olam pour l'éducation et la recherche sur la Shoah a révélé avoir reçu il y a quelques mois l'appel ému d'un résident polonais de la petite ville de Skiernewice (située entre Varsovie et Lodz). Celui-ci a raconté avoir trouvé enfoui dans un mur lors de travaux de rénovation de sa maison un parchemin portant des inscriptions juives, ayant probablement appartenu aux occupants juifs de la maison à l'époque de la Shoah.

Un émissaire de l'Institut, dépêché sur place, a pu récupérer le précieux parchemin, qui s'est révélé n'être autre qu'une amulette datant de 400 ans et ayant été rédigée par Rabbi Méir Paporous.

**F.D.I** Le seul déménageur présent en France et en Israël

Déménagez en toute tranquillité, F.D.I. s'occupe de tout...

De domicile à domicile Groupages & Containers

Déménagement international  
Rénovation à votre nouveau domicile  
Assurance sous maincine  
Maîtrise totale du processus de livraison

VOTRE DÉMÉNAGEUR PROFESSIONNEL DEPUIS PLUS DE 15 ANS

L'ALYA, C'EST NOTRE MÉTIER!

DEVIS GRATUIT

NOS AGENCES -

FRANCE : 01 49 43 00 20 - ISRAËL : 054 77 33 215

[www.demenagementisrael.com/fr](http://www.demenagementisrael.com/fr)

fddeménagement@wanadoo.fr

EMBALLAGES SPÉCIAUX

## Israël/Coronavirus : plus de 3 millions de personnes ont reçu une première dose de vaccin, la loi sur l'augmentation des amendes adoptée

Au terme de débats houleux, la Knesset a adopté dimanche la loi visant à augmenter les amendes distribuées aux contrevenants aux directives sanitaires. L'amende maximale sanctionnant les violations des restrictions passera de 5.000 Chékels (1.250 euros) à 10.000 Chékels (2.500 euros). En parallèle des indices d'infection toujours inquiétants, la campagne de vaccination progresse dans le pays et a été étendue depuis mercredi aux plus de 35 ans, tandis que les enseignants, le personnel de santé et les femmes enceintes de tous les âges ont aussi été appelés à se faire vacciner. Plus de 3 millions d'Israéliens ont déjà reçu une première dose de vaccin contre le coronavirus, selon un bilan officiel du ministère de la Santé. De nombreux centres de vaccination proposent en outre de vacciner tous ceux qui le souhaitent en fin de chaque journée afin d'éviter de gaspiller les doses. Pour l'heure néanmoins, l'épidémie ne faiblit pas, et 2.597 nouveaux cas de contamination au Covid-19 ont été enregistrés samedi en 24h, soit un taux de contamination de 10%.

## Le New York Times choisit pour sa une...

### Rabbi 'Haïm Kaniewsky

Le célèbre *New York Times* a choisi pour sa une de dimanche 31/01... un article et une grande photo de Rabbi 'Haïm Kaniewsky affairé à étudier la Torah ! Fait exceptionnel pour l'un des quotidiens les plus distribués au monde... L'article traite des relations entre le gouvernement israélien et la communauté orthodoxe dans le contexte de la pandémie de Covid-19. L'auteur du papier, Patrick Kingsley, a affirmé avoir été reçu chez le Rav qui, plongé comme à son habitude dans l'étude de la Guémara, n'a pas spécialement remarqué sa présence. Le Rav lui a néanmoins donné sa bénédiction, ainsi qu'il le fait avec tous les visiteurs.

## Fermeture des frontières, télétravail renforcé... Les mesures annoncées par Jean Castex

À l'issue du Conseil de défense sanitaire vendredi soir dernier, le Premier ministre français Jean Castex a pris la parole pour annoncer des mesures afin de lutter contre le Covid-19 et ses variants. "La question d'un reconfinement se pose légitimement", a-t-il reconnu, mais "nous en connaissons l'impact très lourd pour les Français sur tous les plans. Ce soir, nous considérons au regard des chiffres de ces derniers jours que nous pouvons encore nous donner une chance de l'éviter", a déclaré le Premier ministre, tout en annonçant une série de mesures alternatives. Le chef du gouvernement a en premier lieu annoncé une interdiction presque totale des déplacements entre la France et les pays situés hors de l'UE, ainsi que des restrictions au sein de l'espace européen. Le Premier ministre a en outre exhorté les entreprises et les salariés à avoir recours au télétravail le plus possible "dans toutes les entreprises où cela est possible". Enfin, les contrôles du couvre-feu de 18h se trouveront renforcés, en particulier concernant les fêtes clandestines et "l'ouverture illégale" des restaurants, afin que "les dérives de quelques-uns ne (...) ruinent pas les efforts de tous".

## Explosion devant l'ambassade israélienne à New Delhi - pas de blessés

Une explosion à proximité de l'ambassade d'Israël à New Delhi, en Inde, a causé de légers dommages sur plusieurs voitures sans faire de blessés, a rapporté la police indienne. Dans un communiqué, celle-ci a évoqué "un engin de très faible intensité". Le quartier a été bouclé et des policiers, démineurs et spécialistes de l'anti-terrorisme ont été dépêchés sur les lieux. Le Mossad, l'agence d'espionnage israélienne, serait impliqué dans l'enquête selon des médias israéliens. "Les premiers éléments suggèrent une tentative malveillante de créer la sensation", ajoute le communiqué de la police indienne.

**LiASSURANCES**  
GROUPE GLS

**TEL : 01 45 30 67 01**

### MUTUELLE SANTÉ

À PARTIR DE  
**79€ PAR MOIS**  
exemple pour une personne de 55 ans

- HOSPITALISATION PRISE EN CHARGE
- MÉDECINE REMBOURSÉE
- DENTAIRE\* JUSQU'À 3 000€
- OPTIQUE\* JUSQU'À 600€
- AUDITION\* JUSQU'À 800€
- ASSISTANCE SANTÉ COMPRISSE

### ASSURANCE HABITATION

TOUS RISQUES\*  
RESPONSABILITÉ CIVILE SCOLAIRE OFFERTE !

STUDIO	126 €/AN
2 PIÈCES	189 €/AN
3 PIÈCES	218 €/AN
4 PIÈCES	257 €/AN
5 PIÈCES	289€/AN

RÉSILIEZ VOTRE CONTRAT DÈS AUJOURD'HUI AVEC LA LOI HAMON

ON S'OCCUPE DE TOUT !

[lassurances.fr](http://lassurances.fr)

\*voir conditions avec votre conseiller

\*\*à partir de





# ACTUALITÉ

## Attentat de la rue Copernic : le suspect renvoyé devant les assises

Quarante ans après l'attentat meurtrier de la rue Copernic le 3 octobre 1980, l'unique suspect, le libano-canadien Hassan Diab, a été renvoyé aux assises par la chambre de l'instruction de la cour d'appel, mercredi 27 janvier. Malgré ce revirement inattendu, il reste néanmoins assez peu probable de voir un jour l'individu comparaître pour terrorisme : ses avocats ont en effet dores et déjà annoncé qu'ils allaient se pourvoir en cassation d'une part, et le Canada, où le suspect s'est réfugié, semble peu enclin à l'extrader une seconde fois vers la France. Pour rappel, cet attentat, le premier en France depuis la Seconde Guerre mondiale, avait causé 4 morts et 46 blessés et suscité une très vive émotion.

## Ukraine : Un projet de loi propose de transformer Ouman en "ville touristique" et d'y construire un aéroport

Le Parlement ukrainien débat ces derniers jours sur une proposition de loi baptisée "La petite Jérusalem" visant à transformer Ouman en "ville touristique" et qui y prévoit la construction d'un aéroport international. C'est le président ukrainien Vladimir Zelensky (lui-même de confession juive) et ses partenaires qui en sont à l'origine, ayant constaté qu'Ouman constituait la destination touristique la plus importante d'Europe, avec ses centaines de milliers de pèlerins qui s'y rendent chaque année. Le plan prévoit également une amélioration significative des infrastructures défectueuses de la ville, qui peine chaque année à accueillir les personnes qui viennent se recueillir sur la tombe de Rabbi Na'hman de Breslev.

## LIT D'ANGE

Show-Room : 43, Chemin des Vignes - 93500 BOBIGNY  
litdange@gmail.com - www.litdange.com

Ange Yaïche : 06 15 73 01 16

Grossiste Spécialisé dans l'Hôtellerie

Matelas - Sommiers - Linge de Lit  
dans toutes les dimensions, possibilité sur-mesure

## VENTE DIRECTE AUX PARTICULIERS

### Matelas

Sans Chaînes  
Avec Fermeture ZIP  
Possibilité sur mesure



### Sommiers

Avec attaches  
Choix des tissus et des coloris, possibilité sur mesure



### Têtes de lit

Assorties aux sommiers

Et aussi, Couettes, Oreillers,  
Linge de Lit  
Percale de coton 80 fils

Art de la table...



## L'ambassade israélienne à Abou Dhabi ouverte ; la priorité, "les questions économiques"

Quelques jours après son arrivée aux Emirats arabes unis, le tout premier ambassadeur d'Israël à Abou Dhabi Ethan Naé a déclaré qu'il allait se concentrer sur les questions économiques. "Les Émirats Arabes Unis représentent une ouverture sur un immense marché, des ports immenses, avec de très grandes zones de libre-échange", a déclaré Naé, s'exprimant par téléphone au site *Times Of Israel* depuis sa quarantaine. "Il y a dénormes avantages pour le commerce israélien, qu'il s'agisse d'importations ou d'exportations, pour la baisse du coût de la vie". S'exprimant sur la question plus épingleuse des relations diplomatiques entre les deux pays, Naé a déclaré qu'il était "encore trop tôt pour le moment" de s'y consacrer.

Elyssia Boukobza





## La Guéoula attend & les Juifs s'enferment dans leur exil

*Notre première étape vers une vie pleine de sens est de devenir intolérants à l'asservissement. Aucun doute que la génération de la sortie d'Egypte a dû dire "Assez !" avant de pouvoir traverser la mer Rouge et affronter le monde libre pour, finalement, recevoir la Torah au mont Sinaï.*

"Il est plus facile de sortir les Juifs d'exil que d'extirper la Galout des Juifs", affirme un proverbe hassidique.

Je ne suis pas un fan des doctrines modernes de "bien-être" qui dominent notre culture moderne. Mais je sais aussi que notre tradition enseigne que Dieu a destiné Sa création à être heureuse et nous-mêmes à profiter de la Création.

Mieux encore, notre incapacité à être heureux, chacun à notre manière, nous rend vulnérable aux dangers réels et à une profonde misère.

Même le paragon de notre misère, notre esclavage en Egypte, a dû être mis de côté afin que nous puissions réaliser la promesse de liberté que Dieu nous avait faite : "... et Je vous sortirai de dessous les fardeaux de l'Egypte" (Chémot 6, 6).

La racine "Sével" employée ici signifie "souffrir" en hébreu. Dieu a promis qu'Il nous sortirait de notre souffrance qui était notre pain quotidien en Egypte. Mais le verbe *Lisbol* signifie aussi "supporter". Conscient de ce double sens, le Rav Bunim commente que malgré leur labeur éreintant, les *Bné Israël* arrivaient à "supporter" cette situation. Dans cette perspective, l'esclavage était devenu une seconde nature. En conséquence, Dieu dut non seulement les libérer de leur esclavage, mais aussi du fait qu'ils le supportaient et s'y étaient habitués.

### Supporter le mal est pire que le mal lui-même

Comme il est facile de s'habituer à notre inconfort ! Tant et si bien que nous préférions continuer notre vie misérable plutôt que d'affronter l'incertitude du changement. D'innombrables études ont montré que les



détenus de longues peines sont réticents à quitter leurs cellules de prison pour faire face au monde extérieur. De même, les Juifs étaient réticents à quitter leur "prison" d'Egypte.

En tant qu'esclaves, nous n'avions pas à penser, pas à risquer, pas à ressentir des sentiments authentiques. Tout était décidé pour nous.

Imaginez ! Nous avons supporté le fardeau de l'esclavage comme si c'était notre lot dans la vie ! S'il est possible de supporter les souffrances d'Egypte, ô combien l'est-il de supporter les charges quotidiennes et les défis auxquels nous sommes aujourd'hui tous confrontés !

Rabbi Mena'hem Mendel de Kotzk a proclamé que la première étape vers la liberté est la volonté de se rebeller contre l'esclavage. Avant d'être conduits au mont Sinaï, les *Bné Israël* durent accepter le don de Dieu, celui de se libérer de leur tolérance à l'esclavage. C'est là le fondement ultime de la Guéoula. Il ne peut y avoir rédemption que lorsque la Galout est effectivement rejetée.

### Non !

Mais ce n'est pas ça, vivre. C'est un esclavage. Une addiction. C'est l'antithèse de ce que Dieu désire, à savoir que nous jouissions de la force et de la grâce de la Guéoula ! L'esclave, le toxicomane et le miséreux ne veulent que leur pain quotidien, leur drogue, leur même existence inexorable et engourdie. Ils ne considèrent pas une vie de spiritualité et porteuse de sens.

Notre prison peut être n'importe quelle chose qui nous écarte de cette vie porteuse de sens.



Les médicaments. L'argent. Les belles voitures. La tristesse. Tout ce que nous tolérons et qui nous empêche de profiter de la Guéoula que Dieu veut pour nous s'appelle un esclavage, une prison ! Notre première étape vers une vie pleine de sens est de devenir intolérants à l'asservissement. Aucun doute que la génération de la sortie d'Egypte a dû aussi dire "Assez !" avant de pouvoir traverser la mer Rouge et affronter le monde libre pour, finalement, recevoir la Torah au mont Sinaï.

"Assez !", c'est déclarer que je ne mérite pas cette douleur. C'est à la fois une déclaration de refus absolu et un élan vers la Guéoula.

### **Des poulets et des vaches, ah, quelle satisfaction !**

S'il est difficile de s'écrier "Assez !" sous les coups de fouets de l'esclavage, combien l'est-il plus aux engourdisantes satisfactions de la vie quotidienne !

On raconte que Rabbi Na'houn de Tchernobyl s'arrêta une fois dans une auberge tenue par un Juif. A minuit, le Rav s'assit par terre pour réciter le *Tikoun 'Hatsot* et ses intenses sanglots réveillèrent des hôtes de l'auberge.

L'aubergiste se précipita alors vers le Rav : "Honorable Rabbi, pourquoi pleurez-vous ? Quelque chose vous incommode-t-il ?"

Rav Na'houn secoua la tête : "Je me lamente sur la destruction du Temple et sur notre amer exil."

L'aubergiste était perdu : "Quelle destruction ? De quoi parlez-vous ?

- Ne savez-vous pas ? lui répondit le Rav. Notre Temple de Jérusalem a été rasé. Nous avons été exilés de notre terre à cause de nos péchés. Je supplie Dieu d'envoyer le *Machia'h* pour qu'il nous amène en *Erets Israël*. Etes-vous prêt à monter vers la terre promise ?

- Attendez Rabbi. Je vais consulter ma femme. Elle saura, elle."

Il courut lui parler puis revint rapidement. "Non, dit-il fermement. Nous n'irons pas. Il faudrait être fou pour perdre nos poulets et nos vaches et suivre le *Machia'h* en laissant tout cela derrière nous !"

Rav Nahoum insista : "Fait-il si bon vivre ici ? Les Gentils pillent et tuent !"

De nouveau, l'aubergiste alla consulter son épouse. "Elle est d'avis que notre vie ici nous satisfait. Pour notre part, nous restons avec nos poulets et nos vaches..."

Comme il est triste et familier ce sentiment de ne pas être capable de s'écrier "Assez !" Comme il est pathétique d'accepter nos malheurs au lieu de tendre vers la Guéoula, cadeau de Dieu !

Il est temps pour nous de nous soustraire à l'acceptation, à la tolérance, à l'intégration de nos propres souffrances, de rompre avec cette expression insidieuse et irritante, comme si c'était une explication et une excuse, et de dire "Assez !" Il est temps que nous arrêtons tous de penser que quelques pauvres poules ou vaches peuvent justifier une vie misérable. "Assez !"

**La Guéoula n'attend que nous.**

**Rav Eliahou Safran**

Dépression - Conflits parentaux - Solitude - Négligence - Harcèlement - Violence - Dépendance etc...



Une équipe de Thérapeutes & Coachs à votre écoute du matin au soir  
de manière confidentielle et anonyme.



**01.80.20.5000** (gratuit)



**02.37.41.515** (gratuit)

[www.torah-box.com/ecoute](http://www.torah-box.com/ecoute)



## Supplément spécial Chabbath

Pour en profiter, veuillez le détacher avant Chabbath...

### **Yitro : le lien entre Chabbath et respect des parents**

*La Torah mentionne notamment le Chabbath, parce que le message qu'il véhicule est intrinsèquement lié à celui du respect des parents. Celui qui honore ses parents montre son lien avec les générations antérieures et donc sa croyance en la création du monde.*



Le passage des Dix Commandements est le point culminant de la Parachat Yitro.

La quatrième Mitsva consiste à se souvenir du Chabbath et la cinquième est celle d'honorer ses parents. Leur juxtaposition peut sembler insignifiante, mais ce n'est pas la seule fois dans la Torah que ces deux Mitsvot "dissociées" sont accolées. Dans la Parachat Kedochim, ces deux Mitsvot sont mentionnées dans le même verset : "Un homme craindra sa mère et son père ; et Mes Chabbatot vous garderez - Je suis Hachem votre D.ieu" (Vayikra 19, 3).

Sur ce verset, nos Sages expliquent que bien que l'on doive honorer et révéler ses parents, l'obligation ne va pas jusqu'à leur obéir s'ils demandent d'enfreindre le Chabbath ou toute autre Mitsva de la Torah.

Les commentateurs demandent pourquoi la Torah choisit précisément le Chabbath — qui est l'une des Mitsvot les plus fondamentales — pour nous délivrer cet enseignement.

Rav Yaakov Kamenetsky propose une autre interprétation quant à la juxtaposition de ces deux Mitsvot. On pourra, à travers cet éclaircissement comprendre pourquoi le verset choisit la Mitsva du Chabbath pour nous apprendre que le respect dû aux parents ne passe pas avant l'observance des autres Mitsvot.

#### **Descendant du singe ou d'Adam Harichon ?**

Quand il eut atteint un âge avancé, Rav Kamenetsky voyagea en avion avec l'un de ses petits-enfants. Il était assis à côté d'un



professeur israélien à la retraite. Ce dernier, qui n'était guère pratiquant, remarqua à quel point le petit-fils du Rav le vénérait et se montrait à ses petits soins. Il avoua au Rav que ses petits-enfants ne lui témoignaient pas le même respect et demanda au Rav quelle était la raison de cette différence.

Le Rav lui répondit que selon le mode de pensée laïque, l'homme descend du singe. Chaque génération s'éloigne un peu plus de l'aspect et des caractéristiques de cet animal. Il est donc logique que les enfants soient plus évolués que leurs prédecesseurs et ils n'ont donc aucune raison d'honorer les personnes âgées. À la limite, cela devrait être l'inverse - les plus vieux devraient honorer les "plus avancés". Voilà pourquoi les petits-enfants de ce professeur ne lui accordaient aucun honneur.

En revanche, selon la conception de la Torah, plus on remonte dans l'histoire, plus on se rapproche de la Création et d'Adam *Harichon*. Il était le plus saint des hommes, puisqu'il fut créé par Hachem. Chaque génération qui suit s'éloigne donc de la Création. Donc plus on avance, plus on considère la génération précédente supérieure. C'est la raison pour laquelle, expliqua Rav Kamenetsky, ses petits-enfants le respectaient tant.

## Honorer le Chabbath, honorer ses parents

Ceci élucidé, Rav Kamenetsky expliqua le rapprochement des deux Mitsvot énoncées - le respect des parents et le Chabbath.

Chabbath témoigne de notre croyance en la création du monde par Hachem en 6 jours et en Son "repos" le septième jour. Une fois que l'on reconnaît cette vérité, on en viendra automatiquement à réaliser que chaque génération est plus proche de la Création que nous et est donc digne de respect. C'est le rapport entre ces deux Mitsvot - toutes deux émanent de la même conviction à propos de la création du monde par Hachem.

Pourtant la Torah mentionne notamment le Chabbath, parce que le message qu'il véhicule

est intrinsèquement lié à celui du respect des parents. Celui qui honore ses parents montre son lien avec les générations antérieures et donc sa croyance en la création du monde et il pourra respecter également le Chabbath qui représente la commémoration suprême de la Création.

Ainsi, la Torah mentionne précisément le Chabbath, parce que le message qu'il véhicule est intrinsèquement lié à celui du respect des parents. Celui qui honore ses parents montre son lien avec les générations antérieures et donc sa croyance en la création du monde et il pourra respecter également le Chabbath qui représente la commémoration suprême de la Création.

## Des valeurs ancestrales

Cette façon de considérer les personnes âgées et, plus généralement, le passé est très contrastée avec la perception laïque du monde. Celle-ci met l'accent sur le progrès, ce qui implique souvent une dépréciation du patrimoine culturel. La Torah quant à elle insiste sur l'adhésion aux valeurs transmises depuis le Don de la Torah. Elle aborde les changements du monde moderne en fonction de ces valeurs et non l'inverse.

Ainsi, bien qu'il y ait souvent eu de nouvelles approches et des mouvements "innovateurs" dans l'histoire de notre peuple, ils resteront toujours dans le contexte des valeurs du Don de la Torah.

Nous avons compris que les Mitsvot du Chabbath et du respect des parents sont étroitement corrélées. Toutes deux mettent l'accent sur la création du monde ; elles nous apprennent à nous reposer le septième jour et à respecter nos anciens.

**Puissions-nous tous intérioriser ces leçons et observer ces deux Mitsvot de notre mieux pour ensuite renforcer notre *Emouna* en Hachem Qui est l'unique Créeur du monde.**

**Rav Yehonathan Gefen**

Découvrez la version intégrale du nouveau feuillet de Torah-Box sur :



# Nouveau Programme AVOT OUBANIM

## Parachat Yitro



Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

### ⌚ 1 HEURE

1 heure d'étude Parents - Enfants pédagogique et ludique

### ? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire où les gagnants sont publiés

### ;br> 1 SOIREE

Une soirée organisée chaque mois dans une communauté avec des cadeaux à gagner

### 🎁 1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour gagner des super cadeaux



### Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- 🔎 les indices précédés d'une bulle
- 📖 Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

### PARACHA

Les enfants, la Paracha de Yitro contient les dix commandements. Cette semaine, nous allons donc apporter quelques éclaircissements à ce sujet. Le premier verset nous dit : "Hachem a dit toutes ces paroles-là pour dire."

? Que viennent ajouter les mots "pour dire" (en hébreu "Lémor") ?

Rachi donne une explication relativement peu connue : le mot "Lémor" indique qu'après avoir entendu chaque commandement, les Bné Israël disaient un mot : après un **commandement positif** (une chose à faire), ils disaient "oui", et après un commandement négatif (une chose à ne pas faire), ils disaient "non". Par exemple, après le commandement d'honorer ses parents, ils ont dit "oui", et après celui de ne pas tuer, ils ont dit "non". Ils ont ainsi montré leur volonté d'accepter chacun des commandements.

? Dans le commandement "Tu n'auras pas d'autres dieux", que signifient les mots "d'autres dieux" ? Existerait-il, 'Hass Véhalom, d'autres divinités ?

Rachi explique que les mots "Elohim A'hérim", que nous traduisons généralement par "d'autres dieux" ne doivent pas être traduits ainsi, mais par "**des dieux que d'autres ont désignés comme tels**" (mais qui, en vérité, ne sont pas des dieux).

💡 Autre explication : les mots "Elohim A'hérim" sont à traduire par "des dieux qui sont autres", car, lorsque leurs adeptes les sollicitent pour les sortir de tel ou tel problème, ils ne répondent pas, comme **s'ils étaient devenus quelqu'un d'autre**.

Chapitre 20, versets 1 à 14

Suite en page 2



## PARACHA SUITE

Le troisième commandement nous dit : "Tu ne prononceras pas le Nom d'Hachem ton Dieu en vain, car Hachem ne pardonnera pas à celui qui prononcera Son Nom en vain." Le mot "Lachav" ("en vain") est énoncé **deux fois**.

## ? Pourquoi ?

Rachi explique que chacun des "Lachav" indique ici une manière de transgresser cet interdit. L'un indique l'interdiction de jurer sur le Nom d'Hachem pour rien (exemple : pour dire que du bois est du bois), et l'autre indique l'interdiction de jurer sur le Nom d'Hachem pour mentir (exemple : pour dire que de la pierre est de l'or).

Chacun des dix commandements contient de nombreux enseignements, et pourrait donc être étudié de manière beaucoup plus approfondie. Le huitième des dix commandements est : "Tu ne voleras pas". De nombreuses

personnes pensent qu'il concerne le vol d'argent, mais, en vérité, il concerne le vol de personnes (le kidnapping).

**Le vol d'argent est aussi interdit**, mais cette interdiction est énoncée dans la Parachat Michpatim. Dans les dix commandements, l'interdiction de voler concerne le fait de voler une personne (la plupart du temps, pour demander une rançon). Il est interdit de voler des gens ou d'en séquestrer.

Dans les dix commandements, l'interdiction de voler est énoncée après celle de tuer et celle de commettre un adultère (qui sont deux interdictions pour lesquelles la personne qui les transgresse est passible de mort). C'est pourquoi, explique Rachi, l'interdiction de voler concerne ici le vol de personne (qui est aussi une transgression qui peut faire mériter la mort), et pas le vol d'argent (qui est aussi interdit, mais qui ne rend pas possible de mort la personne qui l'a fait).

**Ce Chabbath, essayons, chacun à son niveau, d'étudier encore plus les dix commandements !**

Choul'han Aroukh, chapitre 202, Halakha 15

## HALAKHA

La semaine dernière, nous avons vu que si on veut sucer une canne à sucre, on doit dire la Brakha de Chéhakol. Cette semaine, nous allons parler de la Brakha à faire si on veut "aspirer" le jus d'un fruit. Le Kaf Ha'haim, à l'alinéa 63, rapporte le Ben Ich 'Haï, qui distingue deux situations :



Le Kaf Ha'haim, à l'alinéa 63, rapporte le Ben Ich 'Haï, qui distingue deux situations :

1. Si on met le fruit en bouche, qu'on ne le mâche pas pour le manger mais pour en **avaler le jus de fruits**, et qu'on **recrache ensuite** la matière même du fruit, on fera la Brakha du fruit (Ha'ets ou Haadama), car on a mâché ce fruit.

2. Si on **garde** le fruit à l'extérieur de la bouche, sans le mâcher, et qu'on en aspire le jus, on fera **Chéhakol** sur ce dernier.

## ? Qu'en est-il du raisin ?

Le **Or Létsion** (de Rav Bentzion Abba-Chaoul) distingue trois situations :

1. **Si on presse les raisins dans un verre** et qu'on boit le jus obtenu, on fera "**Boré Péri Haguéfène**", car nos Sages ont considéré que le jus de raisin n'est pas une transpiration du fruit, mais, au contraire, une élévation de celui-ci, puisqu'on peut même le transformer en vin.

2. **Si on introduit le raisin en bouche**, qu'on le mâche

seulement pour son jus, puis qu'on en rejette la matière du fruit, on fera "**Ha'ets**" (comme expliqué précédemment).

3. Si on garde le raisin à l'extérieur de la bouche et **qu'on en aspire simplement le jus**, on fera "**Ha'ets**" sur celui-ci (et pas "Chéhakol" comme pour les autres fruits), car, dans le cas du raisin, ce n'est pas comme si on aspirait simplement une transpiration de fruit.

On n'ira pas jusqu'à faire "Boré Péri Haguéfène", car cette Brakha ne se dit sur le jus de raisin que si celui-ci a été récolté dans un récipient tel qu'un verre.

## ? Qu'en est-il des chewing-gums ?

Rav Elyashiv rapporte au nom de Rav Bentzion Abba-Chaoul que, bien qu'on n'avale pas un chewing-gum, on dit quand même une Brakha dessus, car lorsqu'on commence à mastiquer un chewing-gum, on ressent une douceur (provenant de la "transpiration" du chewing-gum, c'est-à-dire du sucre ou des autres ingrédients qu'il contient), et, pour cette sensation, on dit la Brakha de "**Chéhakol**".



## HISTOIRE

**Les enfants, cette semaine, nous allons lire les dix commandements. L'un d'entre eux est la Mitsva de respecter ses parents. Voici une belle histoire à ce sujet :**

A l'époque de la Shoah, lorsque la guerre venait de commencer, vivait en Allemagne un pédiatre mondialement connu : le docteur Frankel. Sa réputation était telle qu'il possédait un passeport international, qui lui permettait de voyager librement d'un pays à l'autre. Ce passeport était approuvé par toutes les autorités. Par conséquent, même les nazis ne pouvaient pas l'empêcher de quitter l'Allemagne s'il le voulait.

Lorsqu'Hitler est monté au pouvoir, tous les Juifs qui pouvaient quitter l'Allemagne le faisaient. Le docteur Frankel n'était pas aussi paniqué que les autres juifs, car son passeport lui permettait de voyager autant qu'il le voulait.

A un moment, il s'est demandé s'il allait quitter l'Allemagne ou pas, car, d'un côté, les mesures des nazis devenaient de plus en plus concrètes, et les juifs semblaient réellement en danger, mais, d'un autre côté, ses parents vivaient en Allemagne ; alors comment aurait-il pu quitter ce pays et les y laisser ? Surtout qu'il leur apportait beaucoup d'aide et de soutien...

La situation était telle qu'il n'avait pas auprès de qui prendre conseil... Il a donc levé ses yeux au ciel et prié Hachem, en

Lui demandant de le guider sur la bonne voie.

Après quelques jours d'hésitation et une prière sincère, le docteur Frankel est allé rendre visite à ses parents. Il a vu que son père avait en main une pierre assez grande, qu'il retournait dans tous les sens. Il lui a demandé ce qu'était cette pierre, et son père lui a dit : "Il y a quelques jours, les nazis ont détruit la synagogue. Après la destruction, je suis allé sur place. J'ai choisi une des pierres qui étaient par terre, et je l'ai amenée à la maison, en me disant qu'elle serait pour moi un souvenir, et que je pourrais prier auprès d'elle, pour peut-être avoir le sentiment de prier à la synagogue..." Le docteur Frankel a tenu la pierre et, lorsqu'il l'a observée de près, il en a eu le souffle coupé : cette pierre provenait du tableau des dix commandements, et sur elle était justement écrite la Mitsva d'honorer ses parents... Il a dit à Hachem : "Hachem, j'ai compris Ta réponse. Je resterai auprès de mes parents, et je partagerai leur sort."

Le docteur Frankel est resté près de ses parents. Il les a honorés. Et d'une manière absolument miraculeuse, ses parents et lui ont été sauvés des nazis et ont survécu à la guerre.

## Question

Un groupe d'amis sort faire un barbecue. Ils s'installent sur une grande pelouse, et Avi, un des amis du groupe, allume le barbecue.

Alors que le feu commence à prendre, une braise jaillit et tombe sur l'herbe qui s'enflamme immédiatement.

Soudain, il se rend compte que, quelques mètres plus loin, est garée une voiture qui risque de prendre feu.

Affolé, il se renseigne sur le nom du propriétaire et réussit à avoir son numéro de téléphone.

Il l'appelle en le priant de venirurgemment déplacer

sa voiture, car elle risque de prendre feu, ce à quoi le propriétaire lui répond qu'il est occupé et ne peut pas s'interrompre, et que si la voiture brûle, ce serait à ses frais, car, ajoute-t-il, Avi aurait dû faire attention.

Malheureusement ils ne réussissent pas à arrêter le feu avant qu'il n'atteigne la voiture, et celle-ci est totalement brûlée. Avi prétend que, puisqu'il avait mis au courant le propriétaire et qu'il n'est pas venu, il est exempt de paiement.

## GUÉMARA



Qu'en penses-tu ?

À toi !



- Guémara Baba Kama 27a "Véamar Rabba Hiniah Lo Gahelet".
- "Hidouché Harim ("Hochen Michpat) chap. 25, alinéa 1 "Omnam Niré" jusqu'à "Mé'olam Méhané Kanal".

## RÉPONSE

La Guémara nous enseigne que, même si la victime du dommage est au courant et aurait pu l'empêcher, celui qui endommage est responsable ; il semblerait donc qu'Avi doive payer la voiture. Cependant, le 'Hidouché Harim nous apprend que :

1. Cette loi ne s'applique qu'à celui qui a intentionnellement endommagé, mais s'il l'a fait de manière involontaire, il sera exempt de payer. Et bien que, d'habitude, le fait d'endommager involontairement n'exempte pas de payer, dans notre cas, puisque la victime pouvait empêcher la perte, il sera exempt de payer.
2. La Guémara nous parle d'un cas où la braise a été posée directement sur l'habit, mais, dans un cas où la braise n'a pas été posée directement sur l'habit, mais seulement à côté, et qu'elle ne l'a brûlé qu'après, il sera exempt. D'après ces deux restrictions sur le cas cité dans la Guémara, il semblerait qu'Avi soit exempt de rembourser la voiture.



## KÉTOUVIM HAGIOGRAPHES

Dans ce verset, le roi Chlomo déclare : "Elle est un arbre de vie pour ceux qui la saisissent, et celui qui la soutient est heureux."

### ? De qui parle Chlomo ici ?

Il faut remonter au verset 13 pour comprendre qu'il parle de la sagesse contenue dans la Torah.

Le Malbim explique qu'il y a **deux types de comportements** : celui du Tsadik et celui du Kovech. Le Tsadik a naturellement envie d'acquérir la sagesse de la Torah, et son mauvais penchant ne l'incite pas à transgresser les lois de celle-ci. Le Kovech tend naturellement vers le mal, mais il est Kovech son mauvais penchant (c'est-à-dire qu'il lutte pour le vaincre). La première partie du verset parle du **Kovech**. La sagesse de la Torah voudrait se séparer de lui, car **sa nature à lui est opposée à elle**. Mais le Kovech saisit cette sagesse. Il lutte intérieurement (contre son mauvais penchant) pour ne pas en être séparé.

La deuxième partie du verset parle de celui dont **la nature ne s'oppose pas à la sagesse de la Torah**. Elle nous dit qu'il n'est pas obligé de la saisir de toutes ses forces pour l'empêcher de s'enfuir (il lui suffit de la soutenir pour qu'elle reste près de lui), et qu'il est heureux. Le Malbim explique que le roi Chlomo apporte ici un élément nouveau sur ces

deux types de personnes (le Tsadik et le Kovech) : **le Kovech, qui lutte contre son mauvais penchant, est forcément heureux** (le verset n'a pas besoin de nous le préciser), car Hachem le récompensera pour chacun de ses efforts. La guerre intérieure qu'il mène peut sembler épuisante, et on pourrait donc croire qu'elle raccourcirait sa vie. Mais Chlomo nous dit que **le fait de s'efforcer de saisir la sagesse de la Torah rallonge la vie. Cette sagesse est un arbre de vie**. La saisir, c'est comme manger de l'arbre de vie du Gan Eden, qui permettait de vivre éternellement : cela allonge la vie. Le Kovech est donc non seulement heureux, mais, en plus, **il vit une longue vie**, une vie presque éternelle.

Le **Tsadik** n'a pas à lutter autant pour acquérir la sagesse de la Torah, car il est **naturellement attiré vers elle**. On aurait donc pu croire que son bonheur intérieur et sa récompense ne seront pas grands, mais le verset nous dit, précisément à son sujet, qu'il est heureux, qu'il éprouve, lui aussi, un bonheur intense. De plus, il vivra longtemps, car il n'a **pas besoin de déployer beaucoup d'énergie dans sa lutte intérieure**, qui n'est donc pas particulièrement fatigante.



Devant l'engouement des communautés nous vous proposons un

## PACKAGE COMMUNAUTAIRE

### 20 FEUILLETS

Avot Oubanim Torah-Box / semaine



### 20 CADEAUX

pour récompenser les enfants / semaine



Au prix exceptionnel de **70 €/MOIS**

Renseignements:



01 77 50 22 31



00972584280953



[avotoubanim@torah-box.com](mailto:avotoubanim@torah-box.com)

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la Publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elhanan Moche Smiertanski, Alexandre Rosemblum | Retranscription : Léah Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements :

01 77 50 22 31

+972 54 679 75 77

[avotoubanim@torah-box.com](mailto:avotoubanim@torah-box.com)





## La clairvoyance du Rav Steinman

*"D'après tous les détails que vous m'en donnez, il semblerait que ce soit une affaire particulièrement bonne, mais il vaut mieux que vous vérifiez la Cacheroute des lieux, pour vous assurer qu'on ne sert pas à ces personnes âgées de la viande non cachère. L'affaire ne vaut pas le coup si c'est le cas..."*



Le Rav Israël Stein de Tel-Aviv, auteur de l'ouvrage *KafTor Vépéra'h* sur la Torah, relate une extraordinaire histoire personnelle qui s'est déroulée il y a 35 ans.

"On m'avait proposé de devenir associé dans une maison de retraite à Natanya", commence le Rav Stein et explique que cette maison de retraite appartenait à 5 associés. L'une de ces 5 personnes voulait quitter ce partenariat et vendre sa part.

Il s'agissait d'une maison de retraite active et bien implantée, qui était bien administrée, sans ingérence particulière de la direction. L'essentiel des fonds investis avait été placé dans la construction de cette maison, mais depuis qu'elle fonctionnait de manière indépendante et ordonnée, les propriétaires gagnaient surtout de l'argent, presque sans rien faire.

L'associé qui voulait vendre sa part dans l'affaire réclamait la somme de 25.000 dollars. En revanche, les bénéfices qu'il recevait chaque mois étaient de l'ordre de 5.000 dollars. Cet investissement avait tout l'air d'être avantageux : un bénéfice mensuel fixe presque sans aucun effort !

### Direction Bné-Brak

Le Rav Stein participait régulièrement au cours du Rav Bentsion Felman. Cette semaine-là, à l'issue du cours, il s'adressa au Rav Felman et lui relata l'offre intéressante qui s'était présentée à lui. Le Rav Stein souhaitait connaître l'avis du Rav Felman sur cette association.

"Je te conseille d'adresser cette question au Rav Steinman", répondit le Rav Felman. Dès la fin du cours, le Rav Stein se rendit donc à Bné



Brak au 5, de la rue 'Hazon Ich pour poser sa question.

Arrivé au domicile du Rav Steinman, il se présenta et commença à exposer sa question.

Après avoir entendu tous les détails de l'affaire, le Rav Steinman répondit : "D'après tous les détails que vous m'en donnez, il semblerait que ce soit une affaire particulièrement bonne, mais il vaut mieux que vous vérifiiez la Cacheroute des lieux, pour vous assurer qu'on ne sert pas à ces personnes âgées de la viande non cachère. L'affaire ne vaut pas le coup si c'est le cas."

En son for intérieur, le Rav Stein s'étonna : pourquoi mangeraient-ils de la viande non cachère ? Chaque maison de retraite a un certificat de Cacheroute, car on ne peut recevoir d'autorisation pour une telle institution sans certificat de Cacheroute. Comment de la viande non Cachère pourrait-elle y entrer ?

## De la viande au marché de Tel-Aviv

En dépit de son étonnement, il décida de vérifier les choses en profondeur. Il fixa rendez-vous avec tous les associés et demanda des détails sur la gérance de la maison de retraite.

Parmi les questions posées, il se renseigna sur la Cacheroute des lieux. Le directeur de la maison répondit immédiatement : "Nous sommes une maison cachère." Le Rav Stein ne se suffit pas de cette réponse et poursuivit ses questions : "Où achetez-vous la viande ?" "Au marché du Carmel", répondit le directeur. "Y a-t-il un certificat de Cacheroute à la viande du marché Carmel ?" demanda encore le Rav Stein. Le directeur se mit en colère : "Pourquoi compliquer les choses ? Nous avons une Cacheroute et c'est tout. Il est plus intéressant pour nous de nous fournir en viande là-bas car au lieu de payer la viande dix lires le kilo, nous la payons 1 lire le kilo !"

Le Rav Stein trouva cela très étonnant et il décida de se retirer de l'affaire.

## Capables de tuer des personnes âgées !

Une semaine s'écoula. Le Rav Stein ouvre le journal et il aperçoit en gros titre : "L'Etat d'Israël assigne une maison de retraite en justice." C'était fort étonnant. Il s'agissait de la maison de retraite en question, avec des employés dévoués et une direction en ordre. Comment étaient-ils arrivés à être assignés en justice par l'Etat d'Israël ?

Le Rav Stein poursuivit sa lecture de l'article : le conseiller juridique du ministère de l'Assistance sociale, Rav Chemouël Bokovsky, assignait en justice la maison de retraite. Rav Chemouël habitait non loin du Rav Stein, et ce dernier décida de se renseigner sur cette affaire. Le jour même, il alla trouver le Rav Bokovsky.

Rav Chemouël lui expliqua les tenants de l'affaire : "De ma vie, je n'aurais jamais cru que pour gagner quelques sous, des Juifs seraient capables de tuer des personnes âgées." Il poursuivit en expliquant que le ministère de l'Assistance sociale contraignait les maisons de retraite à donner aux résidents de la viande de bœuf. "Cette maison de retraite a décidé de faire des économies et au lieu d'acheter de la viande de bœuf, ils achetaient de la viande de cheval et d'âne, et la cuisinaient de façon à ce que la différence de goût ne soit pas perceptible. "La viande de cheval et celle d'âne sont pleines de toxines et entraînent la mort des personnes âgées en quelques mois !", expliqua Rav Chemouël, visiblement bouleversé.

"Au même moment, relate le Rav Stein, je compris soudain les propos du Rav Steinman qui, depuis Brné Brak, avait perçu le danger et m'avait mis en garde : "Vérifie bien si on ne donne pas à ces personnes âgées de la viande non cachère." Il m'avait ainsi épargné de m'engager dans cette affaire qui avait conduit à la fermeture immédiate de la maison de retraite et à de longs procès intentés contre la direction..."

# OPÉRATION TSNIOUT

*ENSEMBLE POUR  
LA DÉLIVRANCE DE CHACUNE !  
Pendant 40 jours*



**Chaque jour 1 mini-cours audio,  
original et accessible à toutes !**

Pour la délivrance de votre choix  
(mariage, guérison, naissance, réussite etc.)

 Recevez les cours par WhatsApp, en vous inscrivant  
**AVANT LE 07/02** sur : [www.torah-box.com/go/tsniout](http://www.torah-box.com/go/tsniout)

 Ou Écoutez les cours par téléphone **DÈS LE 07/02**  
 02 37 41 515       01 80 20 5000  
(Ext. 4, puis 7)



## 1. Mettre un plat sec contenant un peu de sauce sur la plata pendant Chabbath, permis ?

> Oui, à condition que le plat ait été entièrement cuit avant Chabbath. On peut donc mettre sur la plata pendant Chabbath de la viande même accompagnée d'un peu de sauce, car celle-ci est négligeable par rapport à la viande (*Choul'han 'Aroukh* 318, 4).

## 2. Mes parents me téléphonent, suis-je obligé de répondre ?

> Oui, le contraire est un interdit grave de la Torah et un manque de savoir-vivre. Même en réunion importante, il faut répondre, s'excuser avec délicatesse de ne pouvoir discuter puis les rappeler au premier moment disponible (*Vayevarekh David*, chap. 67).

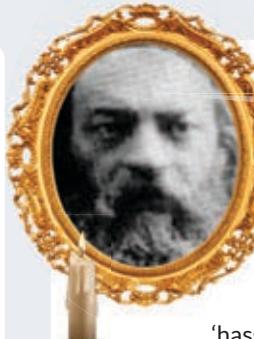
## 3. Etudier la Torah sur son lit, permis ?

> Oui, à condition de porter au moins un pantalon et un tricot. Ce sera interdit si l'on porte une djellaba sans sous-vêtements, car il faut une séparation entre le haut et le bas du corps (*Choul'han 'Aroukh* 74, 75).

## Les lois du langage



Le 'Hafets 'Haïm nous enseigne qu'il est interdit de vanter l'hospitalité ou la générosité d'une personne en public. En effet, des individus peu scrupuleux mis au fait de ces informations pourraient abuser de sa gentillesse. Cet interdit concerne également tout éloge qui risquerait de causer du tort à la personne qui est mise en valeur.



## Hiloula du jour

Le jeudi 22 Chevat (04/02/21) tombera la *Hiloula* de Rabbi Ména'hem Mendel de Kotzk. Grand maître 'hassidique polonais du XIX<sup>ème</sup> siècle, il enseigna à ses disciples le caractère fondamental de la recherche de la vérité, du *Emet*, à travers l'étude intensive de la Torah et du Talmud.

Il écrivit d'ailleurs deux ouvrages phares à ce sujet, le *Séfer 'Amoud Haémét*, (Le livre du pilier de la vérité), et le *Séfer Emet Véémouna*, (Le livre de la vérité et de la foi).

N'oubliez pas d'allumer une bougie en son honneur afin qu'il prie pour vous !



## Une perle sur la Paracha

La *Parachat Yitro* que nous lisons ce Chabbath comporte la sublime Révélation ainsi que les Dix commandements édictés au mont Sinaï. "Honore ton père et ta mère", nous enjoint Hachem dans *Chémot* 20, 12.

Or les dernières lettres de ce groupe de mots ont pour valeur numérique 424, chiffre qui correspond également à l'expression *Machia'h Ben David*.

En effet, c'est par le mérite de la *Mitsva d'honorer nos parents* que nous hâterons l'avènement du *Machia'h* !

## Sé'oudat Yitro – la fête des garçons !

Il existe une coutume juive pensée par tous comme tunisienne et constantinoise de célébrer la fête des garçons, le jeudi soir de la semaine de la *Parachat Yitro*.

Au menu : poulet ou coquelet rôti, bouillon de poule pour certains, pâtisseries et pièce montée etc. Mais connaissons-nous réellement l'origine de cette célébration et n'est-elle propre qu'aux seuls juifs d'une région géographique en particulier ?

Afin de répondre à ces questions, voyons ensemble quelques points importants constituant l'historique de cette coutume.

L'origine la plus connue de cet usage est l'histoire d'une grave épidémie de jaunisse ayant sévi en Tunisie et à ses frontières au début du XIXème siècle, qui aurait infecté les petits garçons en mettant leurs jours en danger. Rabbi Its'hak 'Haï Taïeb Lo Met (1743-1837), pour contrecarrer la pandémie, demanda de faire boire aux enfants du bouillon de pigeons et de placer un pigeon vivant sur le ventre des enfants malades. Par ce dernier procédé, la jaunisse fut transmise du foie des enfants vers celui des pigeons qui moururent à la place des chérubins. La contagion aurait été éradiquée la veille de *Chabbath Yitro*... Depuis, chaque année, en signe de reconnaissance, les juifs de Tunisie et certains Constantinois ont pour coutume de célébrer ce miracle en dressant une belle table en vue d'une repas de remerciement.

Cependant, aucune trace écrite de cette histoire n'a été rapportée par les Rabbanim de l'époque. Cela dit, selon les historiens, il subsisterait plusieurs traces de l'existence d'épidémies de diptéries avec croup et jaunisse durant cette période, mais sans en faire le détail exact.

### La symbolique autour du repas

**1.** Dégustation de bouillon ou rôti de volaille : en souvenir de l'épisode de la manne et des oiseaux venus en picorer, ainsi que du traitement mis en place par Rabbi Its'hak 'Haï Taïeb Lo Met contre la pandémie.

**2.** Il est notoire que la Minina ou Méguna ainsi que les yoyos et pâtisseries, dégustés à toutes les occasions chez les juifs d'Afrique du Nord, sont préparés en souvenir du sacrifice *Min'ha* fait en signe de remerciement à l'Eternel. Une offrande composée de farine, d'huile et d'œufs constituait ainsi une omelette ou une pâtisserie frite menée à l'Autel des sacrifices au Temple.



**3.** La pièce montée en souvenir du mont Sinaï fleuri où coulait le lait et le miel au moment du don de la Torah. Une pièce montée souvent garnie de fleurs en pâte d'amande, avec des choux fourrés à la crème représentant le lait (vu qu'il serait difficile de consommer des produits lactés avec de la volaille) et caramélisés en souvenir du miel.

**4.** Les tables sont souvent ornées de petits ustensiles dorés et d'étoffes de couleurs pourpre, bleu ciel, doré, en souvenir des tentures et des ustensiles utilisés au *Beth Hamikdash* (Temple) ainsi que des vêtements du *Kohen Gadol*.

Ainsi, en ce jour, tunisien ou non, il sera bon de considérer nos garçons comme de véritables rois autour du don de la Torah, afin de leur communiquer l'envie de l'étudier et de l'observer. Ceci préservera leur judaïsme et celui de leur descendance. Amen !

Rav 'Haïm Ishay





## 5 choses à savoir avant d'offrir un cadeau à votre conjoint

*Un cadeau, s'il est bien pensé, a le pouvoir de booster votre relation de couple et d'accroître l'amour entre vous. A l'opposé, il peut parfois s'avérer inopportun et produire l'effet inverse de ce qui était escompté... Nos 5 conseils avant d'offrir un cadeau à votre cheri !*



1

### Comment exprimez-vous votre amour ?

Nous avons tous une manière différente de nous sentir aimés. Certains apprécient de recevoir des présents, d'autres aiment les marques physiques de tendresse, d'autres apprécient les petits mots laissés sur la table, etc. Or, on a généralement tendance à exprimer notre amour envers autrui conformément à notre propre manière de nous sentir aimés. Si les cadeaux vous laissent relativement indifférents, comprenez que ceux-ci peuvent constituer une marque d'amour très forte aux yeux de votre conjoint. A l'inverse, ce n'est pas parce que vous en raffolez qu'il en est de même pour monsieur. Il est probable qu'il attende de vous que vous exprimiez votre amour d'une autre manière.

2

### C'est l'intention qui compte.

Vous l'avez probablement entendue un nombre incalculable de fois, et pourtant, cette sentence n'a rien perdu de sa véracité ! Pour

preuve ? Lorsque la Torah nous fait le récit de la construction du *Michkan* dans le désert (*Chémot 7*), elle prend la peine de détailler chacun des présents qui furent offerts par les chefs de tribus. Pourtant, si vous y regardez de plus près, un détail saute immédiatement aux yeux : tous les présents étaient identiques ! Et le *Midrach* (*Bamidbar Rabba 13,14*) d'expliquer : les présents étaient certes identiques d'un point de vue matériel, mais ils étaient profondément différents de par leur essence. Car chacun d'eux avait été offert avec une intention bien spécifique, qui différait sensiblement d'un chef de tribu à l'autre. Ainsi, avant d'offrir un cadeau quel qu'il soit, rappelez-vous que c'est la force de votre intention qui sera ressentie par l'autre, au-delà de la valeur matérielle de l'objet.

3

### Donnez-vous la permission de recevoir !

Certes, le roi Salomon enseigne dans ses Proverbes (15,27) : "Celui qui répugne aux



présents vivra", mais cela ne veut pas pour autant dire qu'il faille être insensible aux tentatives de votre conjoint de vous réjouir et de vous prouver son amour ! Souvenez-vous : le plaisir d'offrir est parfois (souvent !) supérieur à celui de recevoir. Acceptez de bon cœur les cadeaux de votre cheri quelle que soit leur nature, leur valeur et vos préférences personnelles !

#### Cultivez la gratitude.

Le Talmud dans 'Avoda Zara (5a) rapporte un épisode chargé d'enseignements au sujet de l'ingratitude, qui eut lieu immédiatement après le Don de la Torah au mont Sinaï. En effet, il est rapporté que Moché Rabbénou admonesta alors le peuple juif pour ne pas avoir prié Dieu de maintenir le haut niveau spirituel auquel il avait accédé lors la Révélation. Et les commentateurs d'expliquer que si les Juifs n'avaient pas prié dans ce sens, c'était par manque de gratitude ! En effet, expliquent-ils (cf. Tossefot), les Juifs craignaient, s'ils se voyaient accorder ce cadeau spirituel, d'en être par la suite redevables à Hachem ! Ils étaient prêts à perdre un présent d'une telle valeur, pourvu de ne rien Lui devoir en retour...

Réfléchissons-y : ne nous arrive-t-il pas à nous aussi de tenir de tels "comptes" ? Assainissons notre relation de couple en cultivant la gratitude et la sincérité, et abandonnons ces calculs qui n'ont aucune influence bénéfique.

#### Personnalisez votre cadeau !

J'ai une fois travaillé avec un couple qui avait de bien singulières manières de communiquer... En effet, lors de nos rencontres hebdomadaires, j'appris que, suite à des difficultés, ce couple avait vécu plusieurs années séparé. Or, durant toutes ces années, le mari avait continué d'avoir des sentiments pour sa femme et il avait eu l'idée originale de lui envoyer régulièrement en présent des livres, qu'il déposait furtivement devant la porte de leur ex-domicile conjugal. Le mari n'ayant pas pris la peine d'écrire le moindre mot, la femme

ignora un certain temps l'expéditeur de ces étranges colis... Jusqu'à ce qu'elle finisse par le découvrir ; bien que touchée par le geste de son ex-mari, elle s'interrogea quant au fait qu'il n'ait pas pris le temps de lui écrire un petit mot ni même son nom, ce qui la plongea dans la plus grande perplexité. Elle avait le sentiment qu'un paquet était simplement déposé devant sa porte par le facteur sur une base régulière... C'est pourquoi, le Talmud dans Bétsa (16a) rapporte que lorsque Dieu souhaita offrir le Chabbath au peuple juif, Il annonça au préalable Son intention par l'intermédiaire de Moché Rabbénou.

Nous apprenons de là qu'une petite note personnalisée, qui exprime le fond de votre pensée et vos sentiments à l'égard de votre conjoint, est toujours la bienvenue ! Elle décuplera sans nul doute l'impact de votre geste.

Equipe Torah-Box

## VOTRE PUBLICITÉ SUR Torah-Box MAGAZINE

### Une visibilité unique

- ▶ 10.000 exemplaires distribués en France
- ▶ Dans près de 400 lieux communautaires
- ▶ Publié sur le site Torah-Box vu par plus de 250.000 visiteurs chaque mois
- ▶ Magazine hebdomadaire de 32 pages
- ▶ Des prix imbattables

Contactez-nous : Yann Schnitzler

✉ yann@torah-box.com ☎ 04 86 11 93 97



Torah-Box Magazine | n°137



## Préparer du taboulé Chabbath

Je voudrais savoir s'il est permis de préparer du taboulé pendant Chabbath. Je précise que la semoule va cuire grâce à l'assaisonnement présent dans les concombres-tomates.



Réponse de Rav Gabriel Dayan

Vous utilisez de la semoule à l'état brut (non consommable) et au contact des liquides (huile, vinaigre, etc.) froids de l'assaisonnement des légumes du taboulé, elle deviendra consommable. Ce sujet fait l'objet d'une grande discussion parmi les décisionnaires. Vous êtes libre d'agir comme bon vous semble (*Ben Ich Haï*, année II, *Parachat Yitro*, 16 ; *'Hayé Adam*, 20, 6 ; *Yalkout Yossef - Chabbath*, vol. 3, p. 494, note 6 [à propos du trempage d'abricots très secs dans de l'eau froide] ; *Piské Techouivot* [nouv. éd.- 5775], 318, 35, 319 ; *Yalkout Yossef - Chabbath* [nouv. éd. - 5771], vol. 1, p. 805-809 ; *Levouch Mordékhaï* [Rav Mordekhaï Leib Vinkler], 276 ; *Biour Halakha*, passage *Véhada'ha* sur *Choul'han 'Aroukh*, 318, 4, 'Arokha Hachoul'han 318, 29).

## Un excellent dessert de Chabbat : le manger le soir ou le midi ?

Si nous avons acheté une superbe glace ou un autre beau dessert en l'honneur du Chabbath et qu'il n'y en a pas assez pour en manger à la fois vendredi soir et samedi midi, y-a-t-il un intérêt de la réserver pour le repas du vendredi soir ou du Chabbath midi ou c'est la même importance ?



Réponse de Binyamin Benhamou

1. L'honneur dû au jour du Chabbath est plus grand en journée qu'en soirée (vendredi soir), même dans le choix des vêtements d'ailleurs. On gardera donc la belle glace ou le mets spécial pour le deuxième repas de Chabbath, en journée (*Choul'han Aroukh* 271-3).
2. D'ailleurs, toutes les familles du monde respectent cette *Halakha* lorsqu'ils réservent leur '*Hamin* (dafina, pkaïla, tcholent,...), ce bon ragoût qu'on mijote de longues heures... pour le second de repas de Chabbath, en journée, car c'est un moment plus important que la veille ('*Hout Chani* 4, 165, 17).
3. La raison pour laquelle l'honneur du Chabbath en journée est plus grand que la nuit est qu'il y a plus de repas de Chabbath en journée (deux) qu'en soirée (un) ('*Aroukh Hachoul'han* 289,2). De plus, la sainteté du Chabbath dans le Temple était surtout reconnaissable de jour car on y offrait le sacrifice du *Moussaf* alors que de nuit, aucun service n'était fait, ainsi nos Sages ont décidé d'accorder plus d'honneur à la journée qu'à la nuit du Chabbath (*Zohar Hakadoch*, *Yitro*, p.88). Tout ceci est consigné dans le livre *Halikhot Chabbath* p.25, du Rav Ofir Malka.

## Prénom "Ouriel" pour un bébé

Quelle est l'origine et la signification du prénom Ouriel ? Est-ce un prénom qu'il est déconseillé de donner ?



Réponse de Rav Gabriel Dayan

Ouriel est le prénom de l'un des anges célestes. Ouriel vient de *Or* et *EI*. *Or* = lumière. *EI* = un des noms d'Hachem (*Véyikaré Chémo Béisraël* p. 161). Il est absolument possible d'attribuer ce prénom à un garçon (*Chémot Baarets*, p. 39).

## Je ne peux pas porter ma *Kippa* au travail, démissionner ?

Sommes-nous obligés de quitter notre travail si nous n'avons pas la possibilité de porter la *Kippa* ou existe-t-il un passage qui dit que cela est autorisé car nous n'avons pas le choix ?



Réponse de Rav Gabriel Dayan

Rav Moché Feinstein a tranché la question : on ne démissionne pas lorsqu'il n'est pas possible de porter une *Kippa* (*Igerot Moché, Ora'h Haïm*, vol. 4, 2 ; *'Hochen Michpat*, vol. 1, 93 ; *Yoré Dé'a* vol. 4, 11, 3).

Quelques détails à connaître dans une telle situation :

1. Pour réciter les différentes *Brakhot* et les prières, il est obligatoire d'avoir la tête couverte.
2. Il va sans dire qu'en quittant le lieu du travail, il faudra se couvrir la tête.
3. Il va sans dire que, si cela est possible, il faudra porter un postiche (faux cheveux) (à ce sujet, voir aussi *Bé'er Moché*, vol. 8, 40).

## Les chocolats avec ou sans le "Badats" sont-ils les mêmes ?

En Israël, certains chocolats portant la *Hachga'ha "Badats Ha'éda Ha'harédit"* existent aussi sans cette *Hachga'ha*. Sont-ils exactement les mêmes, auquel cas peut-on pourraient consommer ceux sans la *Hachga'ha*, ou y a-t-il un changement dans la composition ?



Réponse de Dan Cohen

Lorsqu'un même produit a parfois un tampon de Cacheroute et parfois pas, c'est que le produit est présumé non-Cachère sans tampon (il peut y avoir des exceptions, mais c'est la règle générale). En l'occurrence, si vous parlez de produits israéliens, avec parfois un tampon *Badats* et parfois pas, le produit est bien sûr autorisé. Vous n'avez peut-être pas le tampon du *Badats*, mais vous avez forcément un tampon de la Rabbanoute.

Par contre, les critères de Cacheroute ne sont pas forcément les mêmes pour ces deux produits. Par exemple, la Rabbanoute autorise la poudre de lait non-surveillé, pas le *Badats*. Les deux produits ne proviennent pas forcément de la même usine, et même lorsqu'ils proviennent de la même usine, il peut y avoir des productions *Laméhadrine* (à la poudre de lait surveillé) et des productions avec du lait en poudre non-surveillé. En résumé : avec un tampon *Badats* et sans tampon *Badats*, vous n'avez généralement pas le même produit en face de vous, ni le même niveau d'exigence en Cacheroute.

Cacheroute · Pureté familiale · Chabbath · Limoud · Deuil · Téchouva · Mariage · Yom Tov · Couple · Travail · etc...



Une équipe de Rabbanim répond à vos questions (halakha, judaïsme)  
du matin au soir, selon vos coutumes :



01.80.20.5000 (gratuit)



02.37.41.515 (gratuit)

[www.torah-box.com/question](http://www.torah-box.com/question)



## Qui doit payer les frais de déplacement ?



Réouven marchait tranquillement dans la rue lorsqu'il aperçut une importante fumée se dégageant du balcon de l'un des appartements, situé à un étage élevé. La fumée semblait devenir de plus en plus dense et Réouven distingua même, au cœur de l'épais nuage, une forme agitant la main en signe de détresse et d'appel au secours...

Réouven s'empressa d'appeler les pompiers, qui arrivèrent sur les lieux en quelques instants seulement, pour constater finalement qu'il n'y avait là aucun incendie... Que s'était-il passé ? L'homme, sur son balcon à l'étage supérieur, faisait des grillades sur des charbons ardents et, s'il avait effectivement agité la main, c'était pour attiser les flammes de son barbecue...

A présent, les pompiers réclament une indemnisation et le débat entre Réouven et le propriétaire de l'appartement est animé : qui donc doit payer ces frais aux pompiers ?

Le propriétaire argue : "Pourquoi donc vous êtes-vous empressé d'alerter les pompiers ? Avec seulement quelques instants supplémentaires de réflexion, vous auriez vite convenu qu'il ne s'agissait pas d'un incendie !"

Réouven, quant à lui, s'explique : "Les pompiers ont été appelés pour votre propre sauvetage ; cette fumée tellement dense m'a paniqué et j'ai imaginé qu'en attendant davantage et en n'appelant pas immédiatement les secours, il risquait d'être trop tard..."

Qui a raison ?



La question suivante fut exposée au *Roch* (*Chout 85, 2*) : des hommes dépensèrent de l'argent pour les besoins médicaux d'un malade qui se trouvait

en danger. Le malade lui-même (dont l'esprit n'était pas limpide) n'avait pas demandé cette dépense. Finalement, il mourut. Ces hommes étaient-ils en droit de se faire rembourser les dépenses avancées en ponctionnant l'argent de l'héritage ?



*Le Roch* répondit : Ils sont autorisés à se faire rembourser les frais avancés, et les orphelins ne sont pas en mesure d'arguer qu'une telle dépense pour la guérison de leur père était inutile. Il est d'usage en effet, lorsque quelqu'un est alité et ne peut prendre soin de sa propre personne, que tous autour de lui s'activent en vue de sa guérison, même sans ordre explicite de sa part. Il s'agit là d'une situation d'urgence vitale dans le cadre de laquelle plus on fait preuve de zèle, mieux c'est. C'est pourquoi celui qui s'est investi pour trouver un moyen de guérir et de sauver le malade ne devra pas être perdant, mais se fera rembourser les frais dépensés sur l'argent du défunt.

A la lumière de ces propos du *Roch*, si la situation dans le cadre de notre question était telle que la densité de la fumée pouvait laisser penser à un incendie, il faudrait dispenser Réouven de payer les frais de déplacement des secours, que devra par contre avancer le propriétaire. Ainsi que l'a expliqué le *Roch*, le malade doit payer pour les frais avancés dans son intérêt, même s'ils ne se sont finalement pas avérés utiles.

Il semble cependant qu'il faille jauger la situation en demandant leur avis aux pompiers : en considérant la scène telle qu'elle se présentait, fallait-il les alerter ?

En résumé, tout dépend de la situation au moment de l'alerte : s'il pouvait sembler qu'un danger était imminent, le propriétaire devra payer les frais ; dans le cas contraire, c'est Réouven qui devra s'en acquitter.

## A qui donner à boire en premier ?



A qui donner à boire en premier ?

La Guémara rapporte (*Kidouchin* 31a) : Le fils d'une veuve interrogea

un jour Rabbi Eliézer : "Imaginons que Papa me demande : "Donne-moi à boire !" et qu'au même moment, Maman me demande aussi : "Donne-moi à boire !" Je ne puis simultanément les satisfaire. Qui donc passe en premier ?" Rabbi Eliézer répondit : "Laisse un instant de côté l'honneur dû à ta mère et occupe-toi de l'honneur dû à ton père, car toi et ta mère devez honorer ton père [la femme devant aussi honorer son mari]."

Or, il arriva qu'un enfant entende son père lui dire : "Donne d'abord à boire à Maman !" et sa mère lui demander : "Donne d'abord à boire à Papa !" L'enfant s'interrogea : "Que faire ? Qui écouter ?"



Notre Maître le Rav 'Haïm Kanievsky répondit ainsi : "Le fils doit obéir à son père et donner d'abord à boire à sa mère, car "la volonté d'un

homme est ce qui représente son honneur" [et l'honneur dû au père a préséance, comme nous l'a enseigné la Guémara susmentionnée]."

Nous trouvons l'origine du dicton "la volonté d'un homme est ce qui représente son honneur" dans le Talmud de Jérusalem (*Péa*, chap. 1, 1, rapporté dans le *Tossefot sur Kidouchin* 31b) : Quand Rabbi Yichmaël rentrait de la maison d'étude, sa mère lui lavait les pieds et buvait ensuite cette eau de lavage ! Lorsqu'il l'apprit, Rabbi Yichmaël ne la laissa plus agir ainsi. Que fit-elle ? Elle se rendit à la maison d'étude et se plaignit de lui aux Sages. Ces derniers dirent à Rabbi Yichmaël : "Puisque telle est sa volonté, c'est également son honneur !"

Rav Its'hak Zilberstein

*Pour égayer votre table de Chabbath, commandez sans plus attendre les livres Ahat Chaalti, volume 1, 2 ou 3 au : 02.37.41.515 ou [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)*

**TÉLÉCHARGEZ L'APPLI TORAH-BOX RADIO  
ET ÉCOUTEZ VOTRE RADIO PRÉFÉRÉE**

**✓ PARTOUT  
✓ ET À N'IMPORTE  
QUELLE HEURE DE LA JOURNÉE  
TORAH & SIM'HA 24H/24**

DISPONIBLE SUR Google Play DISPONIBLE SUR App Store





## Pitot

*S'il y a bien un pain qui ne manque jamais sur toute table israélienne qui se respecte, c'est la pita ! Ce pain se gonfle d'air pendant sa cuisson, ce qui le rend très léger. Et quoi de meilleur pour accompagner un succulent repas ? Un pain qui fait aussi office de pochette à sandwich !*

### Ingédients



- 1 kg de farine
- 2 c. à soupe de sucre
- 2 c. à soupe de levure sèche
- 1/3 verre d'huile
- 1 c. à café de levure chimique
- 1 c. à soupe de sel
- 700 ml d'eau



### Conseils :



- \* Si la pita ne gonfle pas, cela pourrait indiquer que la poêle n'est pas assez chaude.
- \* La cuisson peut prendre plus de 20 sec de chaque côté.
- \* Si la pita a du mal à gonfler, retournez-la à nouveau.



Pour 12 pitot



Temps de préparation : 1h



Temps de repos : 1h



Difficulté : Facile

### Réalisation

- Dans la cuve d'un robot, mettez la levure sèche, le sucre et l'eau. Remuez et laissez reposer 5 minutes.
- Ajoutez l'huile et remuez. Ajoutez ensuite la levure chimique, la farine et le sel et pétrissez pendant 10 min. La pâte doit être très légère.
- Huilez la pâte, couvrez le bol avec du papier film transparent et laissez reposer 1h.
- Préchauffez une poêle et commencez le travail de façonnage :
- Sur un plan de travail très généreusement fariné, prenez une boule de pâte, puis à l'aide d'un rouleau fariné, étalez-la le plus délicatement possible, sur 1 à 2 cm d'épaisseur.
- Déposez la pita sur la poêle très chaude et cuisez pendant 20 sec. Retournez ensuite la pita. Elle doit maintenant commencer à gonfler. Laissez cuire pendant encore 20 sec.
- Répétez l'opération pour toutes les pitot. Puis laissez-les refroidir, au fur et à mesure sous un torchon humide avant de servir.

Bon appétit !

Annaelle Chetrit Knafo





## Deux bonnes blagues & un Rebus !



2019 : Eviter les personnes négatives

2020 : Eviter les personnes positives

2021 : Eviter les personnes



Un homme se fait arrêter par la police : "Votre attestation ?

- La voici.

- Donc comme ça, vous allez rendre visite à votre grand-mère... Mais d'après son n° d'identité, elle est décédée !

- Et voilà, si vous ne m'aviez pas arrêté, je serais arrivé à temps !"

### Rebus

Par Chlomo Kessous



Honneur tes élèves comme toi-même, ton ami comme tes maîtres, eux comme Hachem.

### REFOUA-CHELEMA POUR LES MALADES DU 'AM ISRAEL

Prions pour la guérison complète de

Isabelle Reina  
bat Solange

Raphael ben  
Sara Aicha  
Veronique

Aurore Julia  
Sim'ha  
bat Miriam

Yaakov  
ben Esther

Liron 'Haim  
Meir ben Yael  
'Haya Berakha

Jeannine  
bat Caroline

Yvette Simha  
bat Rachel

David Elie  
Barouh ben  
Mihal Marcelle

Sasson  
ben Esther

Vanessa Yael  
bat Sarah

Sultana  
bat Zouina

Yvette Simha  
bat Rachel

Talia Simha  
bat Esther

Chochana bat  
Rivka

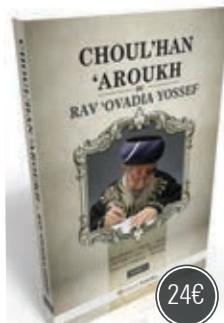
Élie ben  
Shoshana

**Vous connaissez un malade ? Envoyez-nous son nom**  
[www.torah-box.com/refoua-chelema](http://www.torah-box.com/refoua-chelema)



Editions Torah-Box  
présente

### CHOUL'HAN 'AROUKH DU RAV 'OVADIA - TOME 2



24€

Ce deuxième tome compilé par le Rav Refael 'Haïm Ifergan, traite des Bénédictions sur les Aliments, Bénédictions autres diverses, de la Prière de Min'ha et 'Arvit, du Chéma au coucher, des Préparatifs du Chabbath, les Bougies de Chabbath, la Plata de Chabbath, Les Prières du Chabbath, la Veille de Chabbath, Amira Légoï, Lois du Mouktsé,... Cet ouvrage rigoureusement rédigé et sourcé, apporte réponse à toutes les questions qu'un Juif se pose au quotidien.

Commandez dès maintenant !

1 Internet (carte bancaire) [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)

2 Téléphone 01.80.91.62.91 (France) - 077.466.03.32 (Israël)



Torah-Box Magazine n°137



# FOND DE SOUTIEN ORPHELINS DES ATTENTATS en Israël



Torah-Box fait aujourd'hui appel à vous pour **soutenir régulièrement les familles israéliennes meurtries par le terrorisme**. Jusqu'ici, Torah-Box et nos généreux donateurs ont fait tout leur possible pour soutenir ces familles endeuillées et leur apporter la joie lors des fêtes. Mais en échangeant avec ces familles, nous avons réalisé qu'ils ont surtout besoin d'une aide financière régulière ! En effet, quand le papa d'une famille nombreuse est assassiné dans la fleur de l'âge, c'est toute la famille qui est durablement touchée et il est difficile de subvenir à tous les besoins.

Aujourd'hui, nous faisons appel à vous pour aider les familles israéliennes victimes du terrorisme avec un revenu de complément régulier, **une petite pension pour les aider à faire face au quotidien dans la dignité**.

Pour que ce nouveau projet de bonté désintéressée puisse éclore, nous avons besoin de la contribution de chacune et chacun d'entre vous. Hachem Se montre très exigeant quant à la dignité des veuves et des orphelins du peuple juif. Nous avons ici l'occasion unique d'accomplir la volonté d'Hachem en soutenant ces familles de façon directe et concrète.

[www.torah-box.com/fond-orphelins](http://www.torah-box.com/fond-orphelins)

Perle de la semaine par  Torah-Box

**"Se précipiter, c'est comme envoyer des livres neufs à la Gueniza,  
le cimetière des livres saints usagés..."** (Rav Sim'ha Zissel - Saba de Kelm)